

COMPOSITION : « GOUVERNER LA FRANCE DEPUIS 1946 : ÉTAT, GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION ET OPINION PUBLIQUE »

[ACCROCHE] En septembre 2015, une étude d'opinion menée par l'IFOP révélait que pour 72% des Français, l'Etat ne faisait pas « preuve de suffisamment d'autorité ». Bien que ce constat fût en partie lié à la défiance vis-à-vis de François Hollande, président de l'époque, il était révélateur de rapports contrariés entre les institutions et les citoyens, et d'un désengagement progressif de l'Etat dans l'administration du pays.

[DEFINITION DU SUJET] La notion d'Etat est complexe à définir, car elle est parfois confondue avec d'autres (gouvernement, administration, République, etc.). L'Etat est l'organisation politique d'une société qui exerce son autorité sur un territoire donné. Il s'appuie pour ce faire sur des institutions (comme le gouvernement, qui décide de la direction des affaires du pays) et un personnel (l'administration). En France, l'Etat s'est construit progressivement. A partir du XIII^{ème} siècle, et plus encore sous le règne de Louis XIV, l'Etat se constitue en se dotant d'une administration solide. Le processus est accéléré à partir de la Révolution française, avec la création de structures administratives toujours existantes (préfets, Code civil qui structure le droit, etc.). L'Etat s'affirme plus encore à partir de 1870, au travers de la III^{ème} République : celle-ci rapproche les citoyens de l'Etat par le biais des élections au suffrage universel., de l'école obligatoire, de symboles, etc. Cette construction s'est faite selon une tradition « jacobine », c'est-à-dire centralisatrice : la monarchie puis la République ont cherché à appliquer à l'ensemble du territoire français une politique uniforme. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui a vu la disparition de la III^{ème} République, les partis politiques issus de la résistance entreprennent la reconstruction de l'Etat. Mais le contexte national et international a eu des impacts variés sur l'évolution du rôle de l'Etat français depuis 1946, dans sa façon de gouverner et d'administrer le territoire, et dans ses rapports à la population.

[PROBLEMATIQUE] Comment a évolué la place de l'Etat dans la façon de gouverner la France depuis 1946 ? Dans quels domaines l'Etat administre-t-il le pays, et comment est-il perçu par l'opinion ?

[ANNONCE DU PLAN] En nous appuyant sur l'intitulé du sujet, nous adopterons une démarche thématique. Nous envisagerons d'abord l'évolution du rôle de l'Etat dans le gouvernement de la France depuis 1946. Puis nous étudierons les grands domaines d'action de l'Etat pour comprendre comme il a administré le pays. Enfin, nous analyserons l'évolution de sa perception par les citoyens.

[I/ LE ROLE DE L'ETAT DANS LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE DEPUIS 1946] En 1944, la France est libérée, et doit être reconstruite. Il faut aussi repenser ses institutions et rétablir l'Etat républicain, liquidé par le régime de Vichy en 1940. Un gouvernement provisoire (GPRF) est donc institué, qui restaure l'Etat en quelques années. En juin 1946, une assemblée constituante (assemblée nationale dont la fonction est de rédiger une constitution) est élue, qui élabore constitution adoptée par référendum en octobre 1946. Cette constitution consacre la refondation de l'Etat avec la naissance de la IV^{ème} République, qui désormais gouverne le pays.

[A - De 1946 aux années 1980 : le renforcement progressif de l'Etat] La Constitution de la IV^{ème} République consacre un régime parlementaire : le parlement, composé de deux chambres, domine les institutions et peut à tout moment renverser le gouvernement. Le scrutin pour élire les députés à l'Assemblée nationale est un scrutin proportionnel : les sièges sont répartis entre les différents partis en fonction de leur nombre de voix. Cela rend impossible l'émergence d'une majorité unique et stable de députés, et rend compliqué la constitution d'une majorité politique pour pouvoir gouverner, puisque l'Assemblée investit et reverse le gouvernement). Pour accompagner cette refondation de l'Etat, l'Ecole nationale d'administration (ENA) est créée en octobre 1945 : sa vocation est de mieux former les hauts fonctionnaires (véritables « serviteurs » de l'Etat et auxiliaires du gouvernement : préfets, directeurs de cabinets ministériels, conseil d'Etat qui aide le gouvernement à préparer les lois, etc.), et de démocratiser leur recrutement. Cette école recrute les élèves par un concours anonyme et sélectif : à terme, ils sont placés à la disposition du pouvoir pour mettre en œuvre les politiques décidées par les gouvernants, formant la « Haute administration ». De plus, en 1946 est créé le « Statut de la fonction publique » : ainsi, à tous les niveaux, malgré les élections et les changements de majorité au Parlement, le personnel administratif reste stable, ce qui garantit la continuité des projets, donc de l'Etat. Si la manière de gouverner change, les structures de l'Etat perdurent.

Mais la IV^{ème} République est confrontée à des difficultés, qui compliquent son gouvernement de la France. La suprématie d'un parlement sans majorité nette est à l'origine d'une forte instabilité ministérielle (en 12 ans, 24 gouvernements se succèdent). De plus la France est confrontée aux conflits de décolonisation en Indochine (1946-1954) puis en Algérie (1954-1962). Le régime devient impopulaire : à Alger éclate, en mai 1958, une émeute de partisans de l'Algérie française qui conduit le retour du général de Gaulle au pouvoir. En juin 1958, de Gaulle est investi à la tête du gouvernement. Il propose une nouvelle constitution, adoptée par référendum. Le nouveau régime rompt avec la dimension parlementaire de la IV^{ème} République mais renoue avec un modèle ancien, celui d'un pouvoir exécutif et d'un Etat forts : Il est construit sur la prééminence du Président de la République. Chef de l'Etat et des armées, il peut obtenir les pleins pouvoirs en cas de crise grave, et il peut dissoudre l'Assemblée nationale. Il préside aussi le conseil des ministres, en lieu et place du chef du gouvernement qui n'est plus « que » le Premier ministre. Enfin De Gaulle renforce les liens qui existent entre sa fonction, à la tête de l'Etat, et le peuple : dans sa volonté de renforcement de l'exécutif, il propose l'élection du Président de la République au suffrage, approuvée en 1962 par référendum. Toutefois, les députés gardent un

contrôle sur l'exécutif qui reste responsable de ses actions devant l'Assemblée et peut être renversé par le vote d'une motion de censure (si elle rassemble le vote des 3/5èmes des députés). Mais le mode de scrutin aux élections législatives ayant été modifié (vote majoritaire), des majorités claires se dégagent désormais au Parlement, qui soutient presque sans réserve les gouvernements en place. Cela conduit à une bipolarisation de la vie politique française : entre les partis au pouvoir (de droite : les gaullistes) et ceux d'opposition (de gauche, minoritaires : PCF et SFIO devenue PS en 1969). En définitive, l'Etat se renforce après 1946, et le nouvel équilibre entre législatif et exécutif mis en place en 1958 assure une plus grande stabilité des gouvernements. L'Etat voit son action facilitée et son autorité renforcée.

[B – Depuis les années 1980 : le rôle de l'Etat amoindri] Depuis le début des années 1980, le rôle de l'Etat dans la conduite des politiques nationales s'amoindrit. Cette érosion s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, les cohabitations : François Mitterrand est élu en mai 1981 comme Président de la République, ce qui marque la première alternance politique depuis 1958 : jusqu'alors, seule la droite avait été au pouvoir sous la Vème République. Mais, une partie de ceux qui ont voté à gauche en 1981 votent à droite aux élections législatives de 1986 : c'est la première cohabitation. Mitterrand (PS) est toujours à l'Elysée, et Jacques Chirac est à Matignon (RPR : parti gaulliste). Entre 1993 et 1995, c'est la deuxième cohabitation apparaît, avec Mitterrand à l'Elysée, et Balladur (RPR) à Matignon. Enfin, entre 1997 et 2002, une troisième cohabitation a lieu, avec Chirac (RPR) à l'Elysée et Jospin (PS) à Matignon. Durant ces périodes, du fait de l'opposition entre les deux têtes de l'exécutif, les équilibres sont redéfinis : le Président conserve les pouvoirs militaires et de politique extérieure, le Premier ministre d'opposition engage les réformes sociales et politiques. L'Etat est même affaibli : les Présidents n'hésitent pas à critiquer les mesures prises par les gouvernements d'opposition. Pour éviter ces situations, la Constitution est révisée en 2000 : la durée du mandat présidentiel passe du septennat au quinquennat. Les élections présidentielles et législatives ont désormais lieu la même année, à un mois d'écart, afin que les suffrages coïncident politiquement : depuis, l'Assemblée a toujours soutenu majoritairement les gouvernements en place. Cette réforme a en partie rétabli l'autorité de l'Etat et sa capacité à gouverner.

Autre facteur d'amoindrissement de l'Etat : la décentralisation. Le mouvement est initié en 1963 avec la création de la DATAR, destinée à réduire les déséquilibres entre les territoires français. Mais c'est à partir de 1982-1983 et des lois Defferre que la décentralisation est mise en place. Il s'agit pour l'Etat de transférer une partie de ses compétences et de ses budgets aux collectivités locales (départements, régions nouvellement créées, communes, etc.). La gestion des transports et des infrastructures scolaires leur est ainsi confiée. Ce faisant, l'Etat abandonne une part de son autorité : c'est un tournant, qui rompt avec la tradition jacobine française. L'objectif est aussi de rapprocher les institutions des citoyens : ainsi, des assemblées élues dirigent les régions et les départements. La décentralisation est relancée en 2003 : elle est désormais inscrite dans la Constitution (« La France a une organisation décentralisée »), validant l'abandon d'un Etat jacobin. Sont aussi créés de nouveaux échelons administratifs (« pays » ou intercommunalités), qui alourdissent le « millefeuille administratif » français (expression péjorative signifiant qu'il y a trop de niveaux de collectivités), et compliquent les prises de décision car il faut l'accord de toutes les structures pour réaliser des aménagements. Depuis, voulant réduire ses déficits, l'Etat transfère régulièrement des compétences nouvelles aux collectivités sans leur accorder des moyens suffisants : la gouvernance des territoires français en est lourdement complexifiée et perd en efficacité. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'en 2016, les 22 régions de France métropolitaine sont fusionnées en 13 nouvelles régions.

Enfin, des facteurs internationaux expliquent le repli de l'Etat dans le gouvernement du pays. La France, en tant que membre de l'U.E., a perdu une part de sa souveraineté à partir des années 1990, en transférant à l'Europe certaines de ses compétences : abandon de sa souveraineté monétaire (le Franc disparaît au profit de l'Euro) et migratoire (ouverture des frontières avec les pays frontaliers membres de l'UE). De plus, le droit européen est désormais supérieur au droit français : environ 25% de l'actuel travail du Parlement consiste à retranscrire les directives de l'UE dans le droit national. L'Etat a donc abandonné une part de sa souveraineté législative. La mondialisation affaiblit aussi le pouvoir de l'Etat : davantage dépendant du contexte économique international, l'Etat a adopté depuis le début de la crise économique de 2008 une politique de rigueur budgétaire, pour répondre à l'explosion du déficit de l'Etat. Ce faisant, il recherche une organisation « rentable » de son administration, sur le modèle des principes de la gestion d'entreprise. C'est ainsi qu'elle en réduit les effectifs : en 2018, Emmanuel Macron annonce ainsi 120.000 suppressions de postes dans la fonction publique, sous forme de départs volontaires. On peut s'interroger sur l'éventuelle perte d'efficacité de l'Etat que ce type de mesures de « management » pourrait entraîner.

Le recul de l'Etat est cependant à nuancer : son poids reste considérable comme en attestent son activité législative, son indépendance sur la scène internationale et la part croissante des prélèvements obligatoires (impôts) depuis trente ans. La décentralisation constitue-t-elle par ailleurs un repli de l'Etat, ou simplement une réinvention de sa forme ?

[TRANSITION] Si la place de l'Etat dans le gouvernement de la France a sensiblement reculé depuis 1946, il n'en reste pas moins fortement impliqué dans plusieurs domaines d'interventions, révélateurs de la manière dont le pays est administré depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

[II/ L'ÉVOLUTION DES GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT] Depuis 1946, l'intervention de l'Etat dans la vie économique, sociale et culturelle de la France a évolué, en fonction des gouvernements en place. Quelles politiques ont été mises en application par l'administration française dans les domaines économiques, sociaux et culturels ?

[A – Les politiques économiques] En 1946, la priorité de l'Etat et de la IV^{ème} République est d'assurer la reconstruction du pays. Il adopte alors les principes du keynésianisme, selon lequel l'action de l'Etat est nécessaire pour soutenir la croissance). Ainsi en 1945 et 1946, l'Etat procède à des nationalisations d'entreprises privées dans les secteurs indispensables à la reconstruction du pays : finances (Banque de France), énergie (EDF-GDF), transports (Renault), etc. L'Etat entend aussi organiser l'économie du pays par la planification, instituée à partir de 1946 par le « Commissariat général au plan ». L'Etat est donc engagé dans la voie du dirigisme économique, pour rénover le pays : l'accent est mis sur la modernisation l'industrie lourde et de l'équipement (grands travaux). Dans sa volonté de rendre sa grandeur à la France, de Gaulle accroît encore le rôle de l'Etat dans l'économie : des investissements importants sont consacrés à des grands travaux (2.600 km d'autoroutes, aéroports...) mais aussi à des réalisations de prestige (paquebot France, avion supersonique Concorde, etc.). La planification se poursuit, mettant l'accent sur la recherche et l'énergie (création du « Commissariat à l'énergie atomique), ou l'aménagement du territoire (mise en tourisme du littoral du Languedoc). Cet engagement croissant de l'Etat dans l'économie a lieu dans un contexte de croissance forte, appelé Trente glorieuses. En 1981, les socialistes au pouvoir renforcent le poids de l'Etat par de nouvelles nationalisations d'entreprises industrielles pour y éviter les licenciements, dans un contexte de crise économique. Dans le même temps, l'Etat multiplie les embauches : en 1983, un quart de la population active travaille dans le secteur public. Mais dès 1983, l'Etat change de cap, sous l'effet conjugué d'une crise qui perdure et des modèles libéraux anglosaxons qui triomphent (aux Etats-Unis avec Reagan, au Royaume-Uni avec Thatcher). C'est le début d'une politique de rigueur économique et d'une volonté de réduire le volume des dépenses publiques, accentuée en 1986 avec la première cohabitation : le premier ministre Jacques Chirac privatise une bonne partie des entreprises devenues publiques en 1981. Plus récemment, le désengagement économique de l'Etat s'est accéléré. Depuis 1997 et le pacte de stabilité de l'UE, la France est obligée de limiter son déficit public à moins de 3% de son PIB. Régulièrement, pour satisfaire à cette obligation, l'Etat procède à de nouvelles privatisations (en 2018 : Engie, FDJ et Aéroports de Paris). Sous l'effet de la mondialisation, l'Etat a perdu de sa capacité à agir économiquement, en particulier en cas de crise, s'en remettant au FMI, etc.

[B – Les politiques sociales] Après la Seconde mondiale, l'Etat agit aussi sur le plan social, se posant en véritable Etat-providence : il s'agit de compenser les sacrifices consentis par les Français pour la reconstruction, en les protégeant contre les risques de l'existence. En 1945, la Sécurité sociale est créée. Ce système, financé avec les prélèvements obligatoires, repose sur le principe de la solidarité : il assure un revenu aux Français lorsqu'ils sont malades, lorsqu'ils prennent leur retraite, lorsqu'ils se sont blessés ou lorsqu'ils ont un enfant. Il prend aussi leurs soins en charge (remboursements). L'Etat garantit par ailleurs un revenu minimum aux travailleurs, avec la création du SMIG en 1950. Sous la V^{ème} République, l'Etat-Providence est maintenu et renforcé. En 1967, l'Agence nationale pour l'emploi est mise en place afin d'indemniser les chômeurs et de les aider à retrouver un emploi (ANPE, devenue Pôle emploi). Même depuis les années 1980, et malgré la rigueur budgétaire, l'Etat-providence perdure. En 1982, l'indemnisation chômage augmente, et une 5^{ème} semaine de congés payés est accordée aux Français. Entre 1997 et 2002, la gauche dirigeant alors le gouvernement, le temps de travail hebdomadaire obligatoire a été réduit à 35h, et la CMU a été créée (Couverture maladie universelle, permettant aux plus pauvres de ne pas faire l'avance de leurs soins et à tous d'être couverts). Toutefois, cette dernière décennie a été marquée par quelques reculs, sous l'effet de la politique de rigueur budgétaire et du coût important des mesures de protection sociales : ainsi, en 2018, le gouvernement d'Edouard Philippe a choisi de baisser les prestations versées aux familles les plus riches, par souci d'économies, rompant avec une longue tradition de « protection égale pour tous ». De même les conditions à remplir pour toucher une allocation chômage sont régulièrement durcies.

[C – Les politiques culturelles] A partir de la naissance de la V^{ème} République, l'Etat intervient aussi dans le domaine de la culture, ce qui est nouveau. L'Etat se pose en mécène et finance la création. En 1959 est créé un « Ministère des affaires culturelles », confié à André Malraux, qui a pour mission la démocratisation de la culture : il apporte son soutien aux équipements culturels (financement de bibliothèques, de salles de spectacles), et à la production cinématographique nationale (avec le CNC : Centre national de la cinématographie), etc. Dans les décennies 1970-1980, cette politique atteint son apogée, sous les présidents Georges Pompidou (création du musée d'art contemporain qui porte désormais son nom) et François Mitterrand (dont le ministre de la culture Jack Lang crée la « Fête de la musique », instaure le prix du livre unique, finance les travaux des « Zénith », etc.). Depuis les années 2010, l'Etat semble se désengager progressivement de sa fonction de mécène : la culture est un des domaines subissant le plus les économies budgétaires (crédits du ministère en baisse de 5,5% entre 2012 et 2015).

[TRANSITION] Même s'il se pose toujours en protecteur des citoyens français, l'Etat doit faire face à leur défiance, grandissante depuis plus de 40 ans après avoir été contrôlée par les gouvernants au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

[III/ ETAT, POUVOIR ET OPINION PUBLIQUE] L'Etat républicain, en tant qu'institution s'étant vu confier le pouvoir par le peuple, a dû tenir de plus en plus compte de l'évolution de l'opinion publique dans ses prises de décision.

[A - Le pouvoir cherche à peser sur l'opinion (1946-1968)] Dès 1946, l'Etat étend son contrôle sur le secteur des médias, qui permet d'influencer l'opinion publique, et qui en est aussi un des relais. Alors que les Français s'informent principalement par la presse écrite, le GPRF participe à la création du journal *Le Monde* en 1944, devenu rapidement le quotidien national de référence et resté, jusqu'en 1951, sous l'influence directe du pouvoir. De plus, l'Etat décrète un monopole sur la gestion des émetteurs radios situés sur le territoire français : il contrôle ainsi les émissions qu'ils peuvent transmettre. De même, en 1955, est commandé le premier sondage d'opinion, destiné à pouvoir peser sur elle et/ou à réorienter son action politique pour mieux la satisfaire. Le monopole sur les médias est renforcé sous la Vème République gaullienne, du fait de l'apparition de la télévision. L'ORTF (Office de la radio-télévision française) est créée en 1964 : elle est soumise à l'autorité du ministre de l'information, et devient un moyen de propagande pour l'action du gouvernement. Si De Gaulle y intervient régulièrement pour s'adresser en direct aux Français et renforcer son lien direct avec le peuple, l'opposition ne peut que très rarement accéder aux antennes. Toutefois, l'opinion publique française sait se montrer critique vis-à-vis de pouvoir : les échecs de la IVème République l'ont rendue impopulaire, ce qui a précipité sa chute. De même, en 1968, un fossé entre l'opinion et l'Etat se fait jour.

[B - 1968 : un tournant ?] La crise de mai 1968 révèle une usure du pouvoir gaulliste. Partie des universités, elle se traduit d'abord par des affrontements violents entre étudiants et forces de l'ordre. Mi-mai, la France entre en grève générale (jusqu'à 9 millions de grévistes, soit la moitié des salariés d'alors) : la contestation a gagné l'ensemble de la société. Bien que le mouvement ne soit pas unitaire (divergences de revendications entre étudiants et ouvriers), c'est en grande partie le conservatisme et l'ordre de la France gaullienne qui sont rejetés. Parmi les critiques qui lui sont faites : la mainmise du pouvoir sur les médias (comme l'illustre le slogan « La police vous parle tous les soirs à 20h »), ainsi que son refus d'être attentif aux aspirations de la jeunesse, pour laquelle les cadres moraux rigides d'alors sont dépassés. Ainsi, le manque d'attention du pouvoir à l'égard d'une part importante de l'opinion publique a suscité une contestation radicale. En 1969, de Gaulle démissionne suite à un nouveau désaveu des Français (échec d'un référendum sur les institutions). Ses successeurs tiennent davantage compte des revendications populaires : en 1974, Giscard d'Estaing réforme l'ORTF, permettant à l'opposition de s'exprimer davantage, même si l'Etat contrôle toujours la radio et la télévision. La véritable libéralisation médiatique intervient à partir de 1981 avec l'autorisation des « radios libres » privées et la création du CSA, qui veille à la liberté du secteur audiovisuel et à ce que le droit y soit respecté (pluralisme politique, défense de la dignité humaine, etc.).

[C - Une défiance croissante de l'opinion publique (depuis les années 1980)] Depuis les années 1980, une coupure entre l'opinion publique et l'Etat s'observe, par une perte de croyance dans les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des citoyens : sentiment d'impuissance de l'Etat face aux crises économiques dans un contexte de mondialisation, hausses régulières de l'imposition pour financer le fonctionnement de l'Etat, taux de chômage qui connaît des hausses régulières, scandales politiques qui traduisent aux yeux des électeurs une conception égoïste du pouvoir (Affaire du financement lybien de la campagne de Nicolas Sarkozy, affaire Cahuzac, etc.). Cette défiance se traduit d'abord par la montée de l'abstention aux élections : ainsi aux législatives, le taux d'abstention a grimpé à 51% en 2017, contre 17% en 1978. On observe par ailleurs d'avantage d'abstention chez les plus défavorisés, comme un marqueur du lien entre l'accroissement des difficultés économiques et la perte de confiance dans le pouvoir politique. Autre symptôme de cette défiance grandissante : la montée des extrêmes et du vote protestataire, qui marque une volonté d'une gestion de l'Etat radicalement transformée. Ainsi, au 1er tour des présidentielles de 1974, les candidats d'extrême-droite et gauche cumulaient 3.6% des voix (seulement 0,7% des voix pour Jean-Marie Le Pen). A celui de 2017, ils cumulaient 48% des voix, et la candidate du principal parti nationaliste atteint le 2nd tour. Cette défiance croissante fragilise d'autant plus l'Etat que les citoyens n'exercent plus seulement leur pouvoir par le vote : grâce aux progrès technologiques récents, ils influent également sur les acteurs politiques par leur mobilisation sur les réseaux sociaux et par les sondages, toujours plus nombreux (car plus faciles à mettre en œuvre). On appelle cela la « Démocratie d'opinion » : le pouvoir estime qu'il peut difficilement déplaire aux citoyens sous peine de sanctions électorales rapides. Se pose dès lors la question du rapport des citoyens aux médias, dont l'influence sur l'opinion est de plus en plus importante (avec les chaînes d'information en continu, mais aussi contenus libres sur YouTube), et qui manquent souvent de neutralité et de finesse d'analyse : face à l'augmentation des critiques plus ou moins étayées à l'encontre des gouvernants et à la recherche du « scoop », la perte de confiance dans les politiques grandit et paraît difficilement enrayerable. En 2018-2019, le mouvement des « gilets jaunes », exigeant des politiques davantage attentives aux classes populaires, hors de tout processus démocratique, témoigne de ce divorce entre les dirigeants et une partie des Français, qui ne croient plus en la démocratie représentative. Toutefois, le résultat du référendum sur la construction européenne en 2005 (« non » majoritaire à une Constitution de l'U.E.) témoigne d'un fort attachement des Français à la souveraineté de l'Etat : la défiance frappe davantage le personnel politique et la pratique du pouvoir que l'Etat en tant qu'organisation garante de la cohésion de la nation française.

[REPONSE A LA PROBLEMATIQUE - RESUME] A partir de 1946, le rôle de l'Etat dans le gouvernement de la France s'est renforcé. Malgré un désengagement au profit de l'U.E. et des collectivités territoriales à partir des années 1980, la France demeure un des pays où le poids de l'Etat est le plus conséquent [I/]. Malgré un désengagement récent dans l'économie et la culture, il continue de proposer des politiques d'envergure dans le domaine de la protection sociale, s'affirmant comme un des rares Etats-providence [II/]. Toutefois, après avoir cherché à la contrôler jusqu'à la fin des années 1970, l'Etat doit faire face à une défiance croissante de la part de l'opinion publique, qui reproche à ses dirigeants leur inefficacité et leur manque d'exemplarité [III/].

[OUVERTURE] L'Etat est désormais confronté à un défi de taille : rétablir le consensus autour de ses missions, pour enrayer son affaiblissement.

A FAIRE - Il ne s'agit pas de raconter l'histoire de France depuis 1946, mais bien de **réfléchir à l'évolution de la place de l'Etat**.

- Même si le plan proposé est thématique, vous devez **rappeler les grandes articulations chronologiques** dans votre copie : les changements de régimes (et leurs impacts sur l'Etat), les mandats des présidents, etc. Dans cette proposition, ces rappels sont disséminés tout au long de la copie, à chaque fois qu'ils permettent de mieux comprendre l'évolution de la place de l'Etat en France.

- Un **plan chronologique est possible** pour ceux qui seraient plus à l'aise avec : vous pourrez en trouver sur des sites sérieux ou dans des annales.

- Enfin, attention à TOUJOURS bien faire la **distinction dans votre copie entre les termes : « Etat », « gouvernement » et « administration »**. Vous devez les différencier facilement.

"L'Etat peut être considéré comme l'ensemble des pouvoirs d'autorité et de contrainte collective que la nation possède"

